

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Service national pour femmes et jeunes filles

Voici un problème qui retrouve — semble-t-il — une brûlante activité, puisque non seulement nos autorités reprennent le problème sur le plan fédéral, mais encore que les groupements féminins s'interrogent à ce sujet, et ont même déjà préparé un rapport avec plusieurs variantes. Rapport qui a été présenté récemment à Berne devant les délégués de tous les groupements féminins suisses. Les responsables de cette réunion avaient tenu à avoir l'avis d'un praticien, et M. Ernest Reymann, directeur du service cantonal genevois de la protection civile, avait été sollicité à cet effet. Il a commenté une étude très fouillée, dont il a bien voulu nous communiquer un résumé à l'intention des lecteurs de la présente revue, qui connaîtront ainsi en bref l'avis d'un responsable cantonal de la protection civile (J. C.).

«Nous disposons à Genève, à ce jour, de 5000 femmes et hommes instruits à la protection civile qui ont suivi un cours d'introduction de cinq jours et qui sont convoqués chaque année à un exercice d'une durée de deux jours. Ces personnes disposent du matériel nécessaire, de locaux abrités et peuvent être engagées dans un délai d'environ deux heures. Des places d'abris ont été construites pour près des deux tiers de la population, à savoir à l'intention de 200 000 personnes, alors qu'en 1960 nous n'en avions que pour 20 000.

Nous insistons sur le fait que la protection civile est indispensable en cas de guerre, nécessaire lors de catastrophes

et utile tous les jours. Dans cet esprit, nous organisons non seulement des cours officiels mais aussi des cours de premiers soins à l'intention, notamment, du personnel de nombreuses institutions du canton.

Un service national obligatoire pour les femmes de 20 à 60 ans représenterait à Genève la mise à disposition de 70 000 femmes suisses, ce qui dépasse les besoins du canton. Le citoyen n'accepterait très probablement pas ce service national obligatoire. A cet égard, il serait intéressant de procéder à un sondage d'opinion dans toute la Suisse.

L'instruction des jeunes filles dans un cours unique puis leur attribution à une réserve jusqu'à 60 ans présente un inconvénient important. En effet, une instruction qui n'est pas répétée n'a guère de valeur, parce que la personne instruite a pratiquement tout oublié après environ une année.

La formation de cadres volontaires à partir de cours organisés en fin de scolarité est intéressante, en ce sens que les jeunes seront informés des problèmes de la vie en communauté et suivront des cours de secourisme. Toutefois, il n'est pas certain que cette solution rencontre un grand succès parmi les jeunes et permette de disposer de suffisamment de cadres.

Le problème que vous essayez de résoudre consiste à trouver suffisamment de femmes pour pallier au manque d'effectifs de l'armée, de la protection civile et des services sociaux. Il s'agit, tout d'abord, de déterminer les

effectifs nécessaires à chacune de ces institutions. Il est nécessaire, ensuite, de trouver la solution qui convienne le mieux et qui soit susceptible d'être acceptée par le peuple et les cantons. En admettant que les institutions concernées n'ont pas besoin de toutes les femmes de 20 à 60 ans et que le service obligatoire a peu de chance d'être accepté, il reste la solution du volontariat qui offre particulièrement l'avantage d'un rendement supérieur. Le seul problème important, en définitive, est de savoir si nous allons trouver le nombre nécessaire de volontaires. Pour intéresser les femmes, il faut tout d'abord leur offrir un enseignement de qualité, utile non seulement en cas de guerre et de catastrophe mais aussi dans la vie de tous les jours. Il faut aussi faire un effort dans le domaine de l'information. Il s'agit d'utiliser tous les moyens connus, à savoir la presse, les expositions, les conférences et les démonstrations. Il est nécessaire de s'assurer le concours de spécialistes de l'information et de personnes capables de faire preuve de beaucoup d'imagination.

Si, après avoir utilisé toutes les possibilités d'information, les effectifs ne sont pas atteints, alors il sera toujours temps d'envisager une autre solution.»

Ernest Reymann

Directeur du service cantonal de la République et canton de Genève

Bewährte Notstromanlagen von 20–750 kVA für
Spitäler
Zivilschutz
öffentliche Betriebe
Banken
Industrie

GM-Aggregat
Modell 7083 - MFO
175 kVA
Lindenhoftspital
Bern

GENERAL MOTORS SUISSE S.A. BIEL

DIESEL-ABTEILUNG

TEL. (032) 2 61 61